



## Enfants majeurs pensions alimentaires

Par **mercadier**, le **10/11/2008 à 22:28**

bonsoir mon compagnon a un fils de 22 ans qui va l'attaquer en justice pour avoir une pension alimentaire. il y a 4 ans il vivait sous notre toit .ensuite remonter par sa mere , il a dit a mon compagnon que ce n etait plus son pere . qu il le renie lui et sa famille paternelle .et au bout de 4 ans apres n avoir eu aucune nouvelle de sa part, a l exception de celles donner par sa soeur qui vit avec nous depuis 4 ans , il nous envoie aujourd'hui 2 lettres recommandees avec ar pour nous reclamer une pension .sa maman vient d'une famille fortunee et la recuperer grace a l argent elle lui paye une ecole a paris 8000 euros / an , un appartement a paris la defence 1000 euros / mois et tout le reste . elle ne compte pas elle . je trouve trop facile de prendre des decisions pour une telle facture sans nous concerter et de dire vous allez payer maintenant est ce que quelqu'un peut me dire si un juge peut prendre en compte un tel comportement .et surtout qu'il decide au bout de 4 ans de nous attaquer. et ce qu'un juge prendra en consideration aussi meme si nous ne sommes pas maries nous sommes pacsés avec deux enfants a charge, ma fille et la sienne .as-t-il le droit de par sa demande de reduire les charges pour nos deux filles ? .le juge peut-il nous faire vendre notre habitation principale si nous ne pouvons pas payer ? car je regarde certains blogs et la pension varie de 600 à 1500 euros .Peut-on nous mettre en surendettement pour ça? certes il est brillant mais il ne doit pas en demeurer egoïste

merci de m'apporter des solutions des reponses a mes interrogations  
chantal